

AU SERVICE DE L'ÉCOLE DE GUYANE

Le SE-UNSA le syndicat de tous les enseignants de la maternelle au lycée

Les contacts du SE-UNSA dans les secteurs

MANA-AWALA-JAVOUHEY

1^{er} degré	
PERIGNY Evelyne	0694421921
2nd degré	
BIAGI Dominique (Certifié)	0694212619
DEMAROLLE Véronique (Cpe)	0694257226

IRACOUBO

1^{er} degré	
AMARANTHE Yannick	0694208870
2nd degré	
LANDRY Louis-Georges	0694210401

CAYENNE

1^{er} degré	
LECANTE Laurent (Direct)	0694231544
COLLOMBON Mélanie	0694240805
KLEBERT Maurialle	0694222140
2nd degré	
SAMINADIN José (Cpe)	0690737202
TINAUT Joëlle (Copsy)	0694410192

SINNAMARY

1^{er} degré	
LANDRY Louis-Georges	0694210401

KOUROU

1^{er} degré	
BRION Stéphane	0694221691
2nd degré	
LALOUPO Guy (certifié)	0694987812
MALIALIN Nadège (Eps)	0694215948

MONTSINERY

BOLO Whylie	0696196445
-------------	------------

MACOURIA

1^{er} degré	
FLEURIVAL Anna	0694062736
NOUREL Christelle	0694407940
2nd degré	
VALERE-DEFORT Jocelyne	0694133343

REMIRE MONTJOLY

1^{er} degré	
BECHET Katia	0694441575
DORLIPO Didier	0694206384
HERVE Emmanuelle	0694458534
URSULET Clara	0694212147
2nd degré	
BAHLOUL Mohamed (Cpe)	0694231976
BUZARE Amélie (Plp)	0694464740

FLEUVE MARONI

APATOU

1^{er} degré	
HORTH Jean-Raymond	0694382646
2nd degré	
DEBRUYNE Philippe (certifié)	0694461808
MISTRAL Cédric (certifié)	0694434258

GRAND SANTI

1^{er} degré	
SINGH Camille (Dir)	0694237927
2nd degré	
SIMEON Priska (Contrac.)	0694400803

PAPAICHTON

1^{er} degré	
GOUDET Marguaretta	0694403664
2nd degré	
CANEVAL Stivy (Eps)	0690615294

MARIPASOULA

1^{er} degré	
TAILLEPIERRE Nathalie	0690421019
SIGER Sabine	0696812418
2nd degré	
OCTAVIE Emmanuel (Plp)	0694423962

Commune de l'Intérieur ROURA (Cacao)-KAW-SAUL-REGINA

CHARLES Denis	0694421336
MADELEINE Didier	0694263189

CAMOPI

1^{er} degré	
BASTIAN Anécia	0694137711
2^{ème} degré	
MENCE Ingrid (certifiée)	0694241868

ST GEORGES

1^{er} degré	
BOUCQ Kelly	0694221941
2^{ème} degré	
MESSAGER Mirella (Segpa)	0694981607

MATOURY

1^{er} degré	
CAPE Raymonde (Dir)	0694438676
ALFRED-RENARD Nathalie	0694426070
YOUNKE Stéphanie (Aed)	0694987447
MADERE Sandrine	0694407496
CHARLES Denis	0694421336
DRELIN Nathalie	0694224153
NOZAR Smith	0694415092
2nd degré	
PLACIDE Patrick (cpe)	0694200218
TAVERNIER M-Paule (certifié)	0694205826
STEPHENSON Corine (aed)	0694443917
WILLIAM Juliana (certifié)	0694433401
MENCE Ingrid (certifié)	0694241868





Nous sommes heureux de t'accueillir en GUYANE à cette rentrée scolaire 2016 !

Nous t'avons concocté un dossier afin de faciliter au mieux ta prise de fonction. Tu trouveras dans ce fascicule des renseignements utiles et pratiques mais aussi des informations précises sur le mouvement que tu vas bientôt devoir effectuer.

Dans cette perspective, toute l'équipe du SE-UNSA se tient à ta disposition pour toute question complémentaire, n'hésite pas à nous contacter.

Nous te souhaitons une bonne installation dans notre département et en attendant de faire ta connaissance, nous t'adressons nos amicales salutations.

Didier DORLIPO, secrétaire général et toute l'équipe du SE-UNSA Guyane

POUR NOUS CONTACTER : SE-UNSA GUYANE

3572 Route de Montabo - Carrefour de Bourda
97300 CAYENNE

Tel : 0594 31 02 10 Fax : 0970 62 53 32

973@se-uns.org

Le site : <http://sections.se-uns.org/973>



#Syndicat utile

Une équipe du SE-UNSA Guyane à ton service

→ Secrétaire général : Didier DORLIPO	dorlipodidier.seunsa@orange.fr	06 94 20 63 84
→ Secrétaire « 1 ^{er} degré » : Jean-Raymond HORTH	jr.horth@wanadoo.fr	06 94 38 26 46
Responsable « direction d'école » :	jr.horth@wanadoo.fr	06 94 38 26 46
Responsable « ASH Segpa » : Jocelyne VALERE-DEFORT	defort-valere.jocelyne@orange.fr	06 94 13 33 43
Responsable « Maternelle » : Claude-Michèle CEZAR	claudemichellecezar@yahoo.fr	06 94 43 52 83
Responsable « Pemf/Cp » : Nathalie ALFRED-RENARD	alfredrenardnathalie.seunsa@orange.fr	06 94 42 60 70
→ Secrétaire « 2 ^{ème} degré » : Philippe DEBRUYNE	p.debruyne@ool.fr	06 94 46 18 08
Responsable CPE : Mohamed BAHLOUL	mohacpe@yahoo.fr	06 94 23 19 76
Responsable Certifiés : Philippe DEBRUYNE	p.debruyne@ool.fr	06 94 46 18 08
Responsable Agrégés : Pierre FOULQUIE	p.foulquie@gmail.com	06 94 23 66 77
Responsable PLP : Amélie BUZARE	amelie.buzare@wanadoo.fr	06 94 46 47 40
Responsable EPS : Nathalie NERON	lasirene973@live.fr	06 94 26 85 29
→ Secrétaires « Jeunes enseignants » : Clara URSULET Ingrid MENCE	clara.ursulet@gmail.com je.seunsa@orange.fr	06 94 21 21 47 06 94 24 18 68
→ Secrétaires « Non titulaires » : Ingrid MENCE Stéphanie YOUNKE (Aed, Evs)	nontite.seunsa@orange.fr stef.anatole@wanadoo.fr	06 94 24 18 68 06 94 98 74 47
→ Secrétaire « Retraite » : Bernard BISSOL	bebissol@laposte.net	05 94 30 11 06

Toutes ces militantes et ces militants sont à ton service pour te conseiller et t'aider à bien atterrir en Guyane : faire ton mouvement, te loger, t'équiper, remplir les formalités administratives... N'hésite pas à prendre contact avec nous !

Notre département : la GUYANE

La Guyane se situe dans le continent sud-américain, à quelques 7000 km de Paris. Elle est bordée au Nord-est sur 320 km par l'océan Atlantique.

Sa superficie (83534 km²) dont la plus grande partie est couverte par la forêt équatoriale, lui confère le titre de plus grand département français. Ces deux facteurs ne facilitent pas toujours les déplacements.



Le climat de la Guyane est de nature équatoriale. Il comprend deux saisons sèches peu marquées et deux saisons des pluies :

Décembre à février : petite saison des pluies

Mars à mi-avril : " petit été de mars "

Mi-avril à juillet : grande saison des pluies

Août à décembre : grande saison sèche

Un réseau hydrographique dense

L'abondance des précipitations et l'imperméabilité de la plupart des roches du socle et de l'épais manteau de débris qui le recouvre expliquent la densité du réseau hydrographique. Le territoire des trois Guyanes est drainé par seize fleuves côtiers importants qui aboutissent tous à la côte par un profond estuaire. On distingue huit fleuves dont les plus importants sont : Le MARONI, l'APPROUAGE et l'OYAPOCK.

Le MARONI est le fleuve le plus important de Guyane, 520 Km de long avec un débit de 1700 m³/s. Il est issu de la réunion à Grand Santi du fleuve TAPANAHONI surinamien et du LAWA guyanais. Il forme la frontière entre la ville de Saint-Laurent du Maroni (GUYANE) et Albina (SURINAM)

Il existe une identité très forte liée au Fleuve Maroni qui tient entre autre à la langue parlée en majorité : le BUSIKONDE TONGO (ou Businenge tongo) et à une économie informelle mais très active d'autant que la frontière permet des échanges économiques entre la Guyane et le Surinam. L'organisation de l'espace est très solide (Organisation des villages autour d'un Basia [chef du village], d'un Kapitenn [capitaine] et d'un Gaanman [grand man]). Les Busikonde Sama (ou Businenge) ont pu reconstituer un système d'organisation traditionnelle unique. Ils occupent de façon continue les rives françaises et surinamiennes. Le fleuve MARONI est l'espace, le lieu de vie de ces populations pour qui, la frontière n'existe pas : c'est LA voie de communication par excellence ! Des écoles sont installées sur sa rive, écoles et collèges dans lesquelles vous pouvez aller travailler.

Vous pouvez nous demander un dossier spécifique du fleuve Maroni que l'équipe du SE-UNSA a élaboré à la suite des réunions syndicales que nous avons menées année après année.

La Guyane, département français

La Guyane est un département d'Outre-Mer (depuis 1946) et fait donc partie du système administratif et politique français. Ce département est organisé en deux arrondissements, Cayenne et Saint-Laurent du Maroni qui est la sous-Préfecture à l'ouest du territoire. A l'échelon national la Guyane est représentée par des parlementaires (deux députés et deux sénateurs) et un Conseiller Economique et Social

La population guyanaise

La population guyanaise se distingue par sa pluralité culturelle liée à la diversité de ses composantes (près de 40 langues parlées - 134 nationalités recensées en 1999) et se caractérise par une démographie dynamique, une répartition inégale sur le territoire et une population jeune.

Elle est composée de personnes d'origines diverses : le socle historique de la guyanité : les Amérindiens, les Ausikondesama ou Businenge, les Créoles et les « Vanmennen » - **prononcer van-min-nin** -, convivialement = «*ceux que le vent a amené*» en créole guyanais) : Créoles originaires des Antilles françaises et anglaises, les Français de l'Hexagone, les Hmongs (regroupés principalement dans les villages de Cacao-commune de Régina et Javouhey, commune de Mana), les Chinois (très présents économiquement dans le commerce de proximité : en français régional épicier se dit ici « chinois »), les Haïtiens, les Surinamiens et les Brésiliens.



Voici les coordonnées des administratifs qui gèrent les « rentrants »

Bureau de la gestion collective	Chef de division : Jean RAMERY jean.ramery@ac-guyane.fr	
	Nadine PALMOT	05 94 27 20 44
Responsables 1^{er} degré	Viviane SINAI	05 94 27 20 33
		05 94 27 20 45
		Fax : 05 94 27 20 34
Responsable 2^{ème} degré	Chef de division :	
	Rosine FAVIERES	05 94 27 20 50
	Rosine.favieres@ac-guyane.fr	Fax : 05 94 27 20 34

L'Académie de la Guyane compte actuellement 15 lycées (7 professionnels, 6 polyvalents, 2 généraux), 29 collèges, 17 SEGPA, 157 écoles (43 maternelles, 63 élémentaires et 51 groupes scolaires). Les écoles sont réparties entre 8 circonscriptions + 1 inspecteur ASH :

LES CIRCONSCRIPTIONS D'IEN

Cayenne nord / Rémire-Montjoly	Mme LALSIE Liliane	Centre commerciale Katoury 97300 CAYENNE Tél. : 0594 29 84 03 Fax : 0594 29 84 05 Mèl : ce.9730155F@ac-guyane.fr
Cayenne Sud - Roura - Saül	Mme ROSEAULIN Marie-Line	Centre commercial Katoury 97300 CAYENNE Tél. : 0594 29 84 01 Fax : 0594 31 39 50 Mèl : ce.9730456h@ac-guyane.fr
Kourou 1 - Macouria - Montsinéry	M MORGANT Jean-Luc	Quartier Simarouba 97387 Kourou Cedex Tél. : 0594 32 15 80 Fax : 0594 32 13 72 Mèl :
Kourou 2 - Sinnamary - Iracoubo	Mme OTTMANN Anne	Rue de Cluny 97315 SINNAMARY Tel : 0594 34 63 76 - Fax : 0594 34 52 65 ce.9730455G@ac-guyane.fr
Matoury 1 - Régina - Oyapock	M DULCIO Mike	Centre commercial Makoupy 97351 MATOURY Tel : 0594 27 19 86 Fax : 0594 35 77 50 ce.9730457J@ac-guyane.fr
Matoury 2 - Maroni	Mme SUEDILE Stève	Place Grenoble BP 6011 97306 CAYENNE Tel : 0594 29 62 96 - Fax : 0594 28 74 77
Saint-Laurent-du-Maroni Nord Mana - Awala Yalimapo	Mme ALFRED Monique	3, rue Albert Sarraut BP 239 97320 Saint-Laurent-du-Maroni Tél. : 0594 27 98 26 Fax : 0594 27 98 25 ce.9730460m@ac-guyane.fr
Saint-Laurent-du-Maroni Sud Apatou	Mme LETIN Corinne	3, rue Albert Sarraut BP 239 97320 Saint-Laurent-du-Maroni Tél. : 0594 27 98 36 Fax : 0594 27 98 35 ce.9730461n@ac-guyane.fr
Pré-élémentaire	Mme STEPHENSON Andrée	Rectorat - Site de Troubiran - 97300 CAYENNE Tel : 0594 27 21 50 - Fax : 0594 27 21 49
Circonscription ASH (Handicap)	M NOEL David	Rectorat - Site de Troubira 97306 CAYENNE Tél : 0594 27 21 62
Circonscription ASH (Adaptation)	Mme Sylvia PIERRE	Rectorat de la Guyane - Route de Baduel 97306 CAYENNE Cedex Tél. : 0594 27 21 62 - Fax : 0594 27 21 66 Mèl : ce.9730342J@ac-guyane.fr

FRAIS DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE

	Pour un déplacement entre un DOM et la Métropole, entre la Métropole et un DOM et entre deux DOM
Qui peut prétendre aux frais de changement de résidence ?	Tout agent à condition que ces frais ne soient pas déjà pris en charge par l'employeur du conjoint (époux, concubin ou du partenaire d'un PACS).
Quelle ancienneté de services est nécessaire ?	L'agent doit avoir accompli au moins 4 années de services sur le territoire européen de la France ou dans le DOM d'affectation. (L'année de PES compte). <input type="checkbox"/> Il n'y a pas lieu de tenir compte des mutations intervenues pendant ce temps si elles n'ont pas été indemnisées. Les années de MI-SE, de contractuel ou de vacataire à l'année (les services occasionnels ne comptent pas) sont prises en compte dans le calcul de la durée requise pour bénéficier des frais de changements de résidence. Il faut être en poste la veille du départ. <u>Attention</u> : les périodes de disponibilité, de congé parental, de service national, de CLD ou de CLM sont suspensifs du décompte de la durée du séjour.
Quelles conditions de nomination ?	Aucune indemnisation n'est due en cas d'affectation à titre provisoire.
Où déposer sa demande ?	Il faut retirer un dossier auprès de son département d'accueil lors de sa prise de fonctions. Pour les frais d'avion, se renseigner auprès de son IA d'origine qui passe parfois des contrats avec les compagnies aériennes.
Quel montant de la prise en charge ?	➤ Indemnité en euros (pour un logement non fourni par l'administration et non meublé) = 568,18 + (0,37 x (distance orthodromique x poids des bagages fixé forfaitairement* ²) si le produit distance x poids de bagages (DP) est inférieur ou égal à 4 000 = 953,57 + (0,28 x (distance x poids des bagages)) si le produit DP est supérieur à 4 000 et inférieur ou égal à 60 000 = 17470,66 si le produit DP est supérieur à 60 000 <u>Attention</u> : pour mutation sur demande, un abattement de 20 % est pratiqué.
Quels sont les ayants droits ?	1. Le conjoint, concubin ou partenaire d'un PACS <input type="checkbox"/> sous conditions de ressources du conjoint : • Les ressources personnelles du conjoint sont inférieures au traitement afférent à l'indice brut 340 (soit environ 1467,17 brut au 1/10/11) ou • Le total des ressources (conjoint + traitement brut de l'agent) n'excède pas trois fois et demie le traitement afférent à l'indice brut 340 (soit environ 3.5 x 1 467,17 = 5135 ,09 € au 1/10/11). 2. Les autres membres de la famille : les enfants de l'agent ainsi que ceux du conjoint à charge + les ascendants dans certains cas <u>Attention</u> : ces personnes sont prises en charge si elles accompagnent l'agent à son poste ou si elles le rejoignent dans un délai maximum de 9 mois à compter de son installation administrative

*1 pour l'agent : 14 m³
pour le conjoint : 22 m³
par enfant : 3.5 m³

*2 pour l'agent : 1.6 tonne de bagages
pour le conjoint : 2 tonnes
par enfant ou ascendant à charge : 0.4 tonne

✓ Commerces

On trouve de tout en Guyane.

Les zones commerciales sont concentrées sur l'île de Cayenne mais Saint-Laurent du Maroni est bien desservi. Sur les fleuves (le Maroni et l'Oyapock), le ravitaillement se fait par voie fluviale en canot. Comme beaucoup de choses sont importées, il faut multiplier les prix d'1/3 de plus qu'en France hexagonale.

✓ Logement

Les éléments d'appréciation variant d'un individu à un autre, nous vous recommandons de contacter les collègues sur place, pour de plus amples informations ou nos délégués de secteur surtout à l'Ouest.

L'eau est potable.

Toutes les prestations de service (eau, téléphone, ADSL) sont normalement assurées. Cependant, dans quelques sites isolés il peut y avoir des difficultés ponctuelles. Depuis cette année, le rectorat a équipé les villages isolés en internet par l'ADSL. Ces villages n'ont pas le téléphone mais peuvent se connecter à internet par satellite.

Trouver un logement n'est pas simple en Guyane. Il faut passer par les agences immobilières ci-jointes ou par des sites internet :

Agence GUYANE CONSEIL IMMOBILIER 05 94 31 50 44 à Rémire Montjoly et St Laurent .
5% pour les adhérents du Se-UNSA. www.guyaneconseil.com

97320.com (St Laurent du Maroni) : <http://www.97320.com/index.php?action=annonce>
<http://www.toutici.com>

terre de guyane : <http://www.terresdeguyane.fr/annonces/>

blada.com : <http://www.blada.com/boite-aux-lettres/annonces/lecture.htm>

Le bon coin : <http://www.leboncoin.fr/>

Quelques agences immobilières de Guyane :

<http://www.dom-tom.agences-immobilières.com/guyane/immobilier-guyane.htm>

http://www.domimmo.com/immobilier/default.aspx?id_com_pays=GUF

<http://www.seloger.com/agence-immobiliere-973-guyane.htm>

<http://www.guyaresa.com/sp/immobilier-guyane-agence-immobiliere-defiscalisation-guyane.php>

<http://www.infoantilles.com/annuaire-guyane/immobilier-guyane-logements.asp>

Le SE-UNSA va mettre en place un dispositif d'annonces des collègues qui quittent leur logement. Ce dispositif fonctionnera par courriel. Communiquez-nous votre adresse électronique.

✓ Assurance

La MAIF n'existe pas en Guyane. Depuis de nombreuses années nous demandons son installation. La majorité des fonctionnaires sont adhérents :

* à la **G.M.F (44 avenue Pasteur BP 843 97300 CAYENNE – 05 94 25 57 74 - fax 05 94 31 94 40)** (Ex : Scénic 1151.77€/an tous risques + dépannage hors bonus – Pour une maison 280.73€)

* à la **MAAF (41 rue l'Alouette 97300 CAYENNE - 0594.31.02.00)**, idem MAIF et tarifs par régions en France avec possibilités de Bonus à vie (Ex : Kangoo 570 €/an tous risques + dépannage 0 km pour tout y compris crevaison - Pour un appartement 187€ / an)

✓ Les écoles

La démographie guyanaise est « dynamique », la population croît très vite et même trop vite par rapport aux constructions scolaires. Les effectifs de nos classes tournent autour de 25 suite à la consigne du SE-UNSA sur la limitation des effectifs. En 3 ans, nous sommes passés d'une moyenne par classe de 28 à 25. Les élèves de 2 ans ne sont pas accueillis.

Réforme des rythmes scolaires

Normalement toutes les écoles de Guyane devraient rentrer dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Pour le moment, rien n'est prêt dans les communes suivantes : Iracoubo, St Laurent, Mana, Apatou. Ces écoles risquent de continuer à fonctionner en journée continue (7h30-12h45) du lundi au vendredi (mercredi compris).

Seule l'école de Cacao devrait travailler le samedi matin.

✓ Les collèges et lycées

De nombreux collèges et lycées sont neufs du fait de la poussée démographique. L'équipement de ces établissements est assez bon dans l'ensemble à part les installations sportives insuffisantes. Les établissements du second degré fonctionnent tous en deux demi-journées même sur les fleuves Maroni et Oyapock ou dans « l'Ouest » guyanais. Le

problème récurrent de l'enseignement en Guyane est l'absentéisme important des élèves de l'école élémentaire au lycée.

Le niveau scolaire est «faible». Les différentes évaluations nationales montrent que la Guyane est le département qui a le taux de réussite scolaire le moins élevé de France d'où des difficultés pédagogiques fortes. La pluriculturalité des classes fait de l'enseignement en Guyane une particularité. Le français n'est pas la langue maternelle pour de nombreux élèves.

Téléphone et internet

Le téléphone et internet sont présents presque partout. Il faut 3 semaines d'attente pour l'installation. Certaines communes (Saint-Laurent du Maroni en particulier) n'ont pas le haut débit partout. Renseignez-vous avant de louer, vous risquez d'être en bas débit en fonction du quartier. Les écoles des fleuves ont peu ou pas internet.

✓ Hébergement à votre arrivée en Guyane

Le Central Hôtel de Cayenne accorde des tarifs aux enseignants. Adresse : angle Rue Molé et Becker à Cayenne (centre ville) : 05 94 25 65 65 – fax 05 94 31 12 96

✓ Achat d'une voiture : concessionnaires et vendeurs d'occasion

Véhicules neufs

RENAULT, DACIA, NISSAN

à Cayenne ZI TERCA Matoury 05 94 35 91 11 - à KOUROU ZI Pariacabo 05 94 32 87 12 - à Saint Laurent du Maroni 05 94 34 12 58

MAZDA, MITSUBISHI

à Cayenne ZI MARENGO 05 94 31 30 70 - à KOUROU ZI Pariacabo 05 94 32 87 12 – à Saint Laurent du Maroni 05 94 34 12 58

Véhicules d'Occasions

à Cayenne ZI TERCA Matoury 05 94 35 91 11 - à KOUROU ZI Pariacabo 05 94 32 87 12 – à Saint Laurent du Maroni 05 94 34 12 58

Eurodrive TT Location temporaire en Europe

à Cayenne ZI TERCA Matoury 05 94 35 91 11 – à KOUROU ZI Pariacabo 05 94 32 87 12 – à Saint Laurent du Maroni 05 94 34 12 58

Renault Minute Services

à Cayenne 05 94 35 11 24

FORD / CHRYSLER / DODGE / JEEP / SEAT / KIA

AUTOTEC S.A. - Mr HEPP CYRILLE (*Attaché Commercial*) - Tél: 05 94 35 07 63 - Port: 06 94 27 24 61 - Fax: 05 94 35 07 68 - e-mail: cyril.hepp@loret.net

VOLKSWAGEN

SUD MOTORS - Léandre GUYE conseiller commercial – gsm : 0694 410 525 – fax : 0594 252 208 -

lguye@sudmotors.gf

CONCESSIONNAIRE MULTIMARQUES ET PLURIDISCIPLINAIRE (MOTO,SCOOTER,VELOS,QUADS,JET SKI,NAUTIQUE..)

YAMAHA, KAWASAKI moto et nautique, MBK, SYM, SEADOO, BRP CAN AM, EVINRUDE, SUNN

Il semble opportun de préciser que nous stockons en permanence entre 500 et 1000 vélos tous modèles

Christophe CHANLON Direction Commerciale POLYMECA VILLAGE - 0694.40.41.64 - 0594.28.70.18 -

c.chanlon@polymecavillage.com

CONCESSIONNAIRE TOYOTA, DAIHATSU, OPEL, CHEVROLET

NCCIE 1358 route de Baduel 97300 CAYENNE - Tél. : 05 94 29 64 64 - E-mail : cleroux@cfao.com

Voyages touristiques au départ de la Guyane : A savoir !

Vous aurez certainement envie comme beaucoup de nos collègues d'aller passer des vacances dans les pays frontaliers à la Guyane.

BRESIL : Le pont entre Oyapoqué (Brésil) et Saint-Georges de l'Oyapock (Guyane) sera opérationnel courant 2014. En attendant la traversée se fait en canot (4€). Attention, il faut se déclarer à la douane à l'arrivée au Brésil et surtout ne pas oublier de se déclarer au retour (départ du Brésil). Si tu es en faute et que tu reviens une nouvelle fois au Brésil, la police brésilienne t'inflige une amende de plus de 800 réals par passeport non tamponné avec menace de confiscation des passeports si tu ne paies pas.

Pas de visa entre les deux pays.

SURINAM : Pas de pont en vue, la traversée se fait exclusivement en pirogue (3 à 4€). Il faut obligatoirement une carte touristique (valable pour un aller-retour, 22€), multiple (2 mois, 42€), à l'année (plus de 152€)). Pour simplement passer la journée à Albina (ville frontalière en face de St Laurent du Maroni) l'absence de visa est toléré, mais en fonction des tensions possibles entre les deux polices (française et surinamienne), les contrôles peuvent amener à une reconduite à la frontière.





ADRESSES UTILES

<p>M.G.E.N. 2844, route Montabo 97300 CAYENNE Tél : 05.94.29.36.00 <u>Présidente</u> : Rosemonde DE NEEF</p>	<p>SE-UNSA 3572 Route de Montabo - Carrefour de Bourda 97300 CAYENNE Tel 05.94. 31.02.10 Fax 09.70.62.53.32 973@se-unsas.org Le site : http://sections.se-unsas.org/973</p>
<p>RECTORAT Quartier Troubiran BP 6011 97300 CAYENNE Tél : 05.94.27.20.00 (Standard)</p>	<p>M.A.E. 39, rue Lieutenant Goinet 97300 CAYENNE 05.94.31.54.96 <u>Président</u> : M. Jean LAQUITAINE</p>
<p>U.S.E.P Rectorat de Guyane 97300 CAYENNE BP 6011 / Tél : 06 94 28 06 63 Site : http://www.guyane.u-s-e-p.org/ courriel: usep973@yahoo.fr Blog: http://usep973.blogspot.com/ <u>Délégué</u> : Sébastien GOURLE</p>	<p>OFFICE DE TOURISME 19, rue Léon Gontran Damas BP 702, 97336 CAYENNE cedex Tél. 0594.31.29.19 télécopie : 0594.31.50.55 www.tourisme-guyane.gf</p>
<p>O.C.C.E. 3, rue Albert Sarrault 97320 ST LAURENT DU MARONI 05.94.34.22.14 <u>Président</u> : Franck MATHURIN</p>	<p>AEROPORT FELIX EBOUE Cayenne-Rochambeau 97351 MATOURY Tél. : 05 94 29 97 70 Fax : 05 94 29 97 03</p>
<p>PUPILLES de l'Enseignement Public (ADEPEP) PAE de Dégrad des cannes 97323 CAYENNE CEDEX <u>Président</u> : Albert CEZAR</p>	<p>B.R.E.D. Banque Populaire (Casden) 76, avenue du Général De Gaulle - 97300 CAYENNE 0.820.33.66 30, rue Thiers - 97320 ST LAURENT DU MARONI 0594 27 97 61 - 0594 27 83 22</p>
<p>PREFECTURE Rue Fiedmon BP 7800 05.94.39.45.00 Fax : 05.94.30.02.77</p>	<p>3 CENTRES HOSPITALIERS en Guyane CAYENNE : C.H.A.R Andree Rosemon 05 94 39 50 50 KOUROU : C.M.C.K. 05 94 32 76 76 SAINT-LAURENT : C.H.O.G Franck Joly 05 94 34 88</p>
<p>AUTONOME DE SOLIDARITE 517f l'Ecrin de Montjoly, Route de Suzini 97354 REMIRE MONTJOLY Tél. :05.94.28.96.47/fax 05.94.28.96.48 <u>Président</u> : Didier MADELEINE 0694279999/asl-973@fas-usu.fr</p>	<p>MAISON DE L'EDUCATION CAYENNE : 05.94.28.61.21 SAINT-LAURENT du MARONI : 05.94.34.26.27 <u>Responsable</u> : Yannick BENOIT</p>
<p>CEMEA de Guyane 6, Rue Thiès - BP 80 Place des Palmistes 97322 CAYENNE Tél : 05 94 30 68 09 - Fax : 05 94 25 30 45 Mail : cemea.guyane@wanadoo.fr <u>Délégué régional</u> : Christophe MADERE</p>	<p>Sous-Préfecture de ST LAURENT 4, Bld du Général De Gaulle BP 244 97393 ST LAURENT DU MARONI Tél : 05 94 34 04 00- Fax : 05 94 34 15 30</p>

Nous vous communiquons les dates de la rentrée scolaire et des vacances de Toussaint (Il n'y a pas d'automne en Guyane). Pour les autres dates, il faudra attendre la validation du calendrier scolaire qui sera décidé au prochain CTA.

Rentrée des enseignants

Mercredi 31 août 2016

Rentrée scolaire des élèves

Jeudi 1er septembre 2016

Toussaint

Du samedi 22 octobre au lundi 7 novembre 2016

Nota Bene : *Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.*

Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

Représentativité syndicale de la Guyane.

Le SE-UNSA Guyane c'est

* le **premier syndicat de Guyane** ; sa fédération l'UNSA Education est la **première fédération** de l'Education en Guyane :

* *au CTA : **UNSA Education : 5 sièges***

* **34 commissaires paritaires** représentant tous les enseignants de la maternelle au lycée (titulaires et non titulaires)

* **1300 adhérents** qui cotisent

PROFESSEURS DES ECOLES / INSTITUTEURS

Responsable de la CAPD : HORTH Jean-Raymond 06 94 21 74 16 jr.horth@wanadoo.fr

CERTIFIES / AGREGES

Responsable de la CAPA : Philippe DEBRUYNE 06 94 46 18 08 p.debruyne@ool.fr

PROFESSEURS DE LYCEES PROFESSIONNELS

Responsable de la CAPA : Amélie BUZARE 06 94 46 47 40 amelie.buzare@wanadoo.fr

CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION

Responsable de la CAPA : Mohamed BAHLOUL 06 94 23 19 76 mohacpe@yahoo.fr

PROFESSEURS D'EDUCATION PHYSIQUE

Responsable : Agnès TEYSSONIERE 06 94 42 44 04 pm_agnes@yahoo.fr

PSYCHOLOGUE / CONEILLERE D'ORIENTATION PSYCHOLOGUE

Responsable de la CAPA : Joëlle TINAUT 06 94 41 01 92 tinaut.joelle@orange.fr

PROFESSEURS NON TITULAIRES

Responsable de la CCP : Ingrid MENCE 06 94 24 18 68 nontite.scunsaguyane@orange.fr



Site internet du SE-UNSA Guyane : <http://sections.se-uns.org/973/>

Vous y trouverez tous les renseignements que vous cherchez pour faire votre mouvement. Dans la partie réservée aux « adhérents » nous publions des offres d'achat de voiture, meubles et locations de logement pour votre installation.

Le SE-UNSA Guyane informe ses adhérents et l'ensemble de la profession. Si tu souhaites recevoir ces informations, donne ton adresse électronique à un militant du syndicat ou envoie nous ton adresse au :

973@se-uns.org

Se syndiquer

Pour défendre les intérêts moraux et matériels de la profession,
pour être défendu soi-même en cas de besoin, pour défendre les enseignants victimes de l'arbitraire



SYNDIQUEZ-VOUS !

Nous ne pouvons compter que sur la solidarité de la profession

PRE-ADHESION 2016 – 2017

Crédit d'impôt de 66% (Ex : Une cotisation de 159€ ne vous aura coûté que 53€)

TITULAIRES

		3	4	5	6	7	8	9	10	11
Classe normale	PE, Certifié(e), Cospys, CPE, PLP, prof EPS	153	158	163	166	176	189	201	217	234
	Pegc, Ce-EPS, AE-CE			140	147	154	163	171	181	192
	Bi-Admissible	155	157	166	178	187	201	217	234	244
	Instituteur (trice)			136	138	142	149	157	166	183
	Agrégé(e)	174	187	199	211	225	243	261	278	291

		1	2	3	4	5	6	7	SITUATIONS PARTICULIERES
Hors classe	PE, Certifié(e), Dir CIO, CPE, PLP, prof EPS	176	199	213	228	247	263	278	Temps partiel - CPA
	Agrégé(e)	234	247	261	278	291	325		Au prorata du salaire
	PEGC, CE-EPS	162	171	181	191	217	234		Disponibilité – Congé parental
Cl. exception.	PEGC, CE-EPS	217	236	247	263	278		41 €	

NON TITULAIRES

ENTREE DANS LE METIER

RETRAITES

Enseignants	Non enseignants	Étudiant / EAP : 41 €	Pension inférieure à 1400 € : 103 €
Contractuels : 105 €	AED : 73 €	Stagiaire : 88€	Pension entre 1400 € et 1850 € : 127 €
	EVS, Contrats divers : 50 €		Pension au-delà de 1850 € : 137 €

BULLETIN DE PRE-ADHESION 2016 / 2017

NOM : Nom de naissance : Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal : Commune : Date de naissance :

Tél. fixe : Portable :

E-mail :

Établissement d'exercice :

Catégorie (ex : PE, PLC, PLP, Agrégé, Contractuel, stagiaire...):

Échelon : Montant de la cotisation : €

Vous pouvez payer votre cotisation par prélèvements automatiques en choisissant le nombre de prélèvements et à partir de quel mois vous souhaitez qu'il débute. Les prélèvements débutent en octobre 2016.

Je règle ma cotisation par : Chèque(s) Virement (paiement fractionné)

Nombre de prélèvements : (de 1 à 10)

A partir de quel mois : (dernier prélèvement possible en juillet)

J'adhère au Syndicat des Enseignants – UNSA Guyane

Date : _ / _ / _ _ _

Signature :

Prière de renvoyer les autorisations de prélèvement (au dos de la fiche d'adhésion) au SE-UNSA Guyane en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de caisse d'épargne (RICE) avec l'IBAN.

Retournez ce bulletin d'adhésion dûment rempli et signé à la section du SE-UNSA Guyane

Syndicat des Enseignants de l'UNSA – Section de GUYANE

3572, Route de Montabo - Carrefour de Bourda - Villa B - 97300 CAYENNE

☎ 0594 31 02 10 Fax 0970 62 53 32 Mail : 973@se-unsa.org

Se syndiquer au SE-Unsa

et régler sa cotisation en plusieurs fois sans frais

- compléter le document ci-dessous sans oublier de le signer
- joindre un RIB
- retourner l'ensemble à :

SE-UNSA GUYANE
3572 Route de Montabo
Carrefour de BOURDA – Villa B
97300 CAYENNE

Une copie à conserver vous sera retournée avec votre Référence Unique Mandat. Cette référence sera à rappeler dans toute correspondance concernant votre cotisation

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SE UNSA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SE UNSA. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.



Paiement : Récurrent

Référence Unique Mandat : (Réservé au créancier)

Veillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur

Vos Nom Prénom (*) :

Votre Adresse (*) :

Code postal (*) :

Ville (*) :

Pays (*) :

Identifiant Créancier SEPA :

FR16ZZZ401981

Nom : **Syndicat des Enseignants - UNSA**

Adresse : **209 Boulevard Saint-Germain**

Code postal : **75007**

Ville : **PARIS**

Pays : **FRANCE**

IBAN (*)
BIC (*)

Le (*)

A (*) :

Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ». Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.